

**ARRETE portant composition de la
Commission Consultative Paritaire
compétente pour les agents contractuels**

N° D 2023-DRH - 147

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE,

VU le code général des collectivités ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU les résultats du scrutin pour l'élection des représentants du personnel au sein de la Commission Consultative Paritaire en date du 8 décembre 2022 ;

SUR proposition du Directeur général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont désignés en tant que représentants de la collectivité de la Commission Consultative Paritaire les membres de l'Assemblée Départementale suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Monsieur Fabien BAZIN Président du Conseil départemental	Madame Blandine DELAPORTE Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des transitions, du fonds d'innovation et d'investissement territorial et du dialogue avec les habitants
Madame Joëlle JULIEN Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'administration générale, des ressources humaines et du dialogue social	Monsieur Thierry GUYOT Conseiller départemental – élu délégué auprès de la 3 ^{ème} Vice-présidente à l'agriculture, à l'alimentation de proximité et à l'insertion
Monsieur Alain HERTELOUP Vice-Président du Conseil départemental en charge des Infrastructures, bâtiments et déplacements	Madame Michèle DARDANT Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance
Madame Laurence BARAO Conseillère départementale	Monsieur David VERRON Conseiller départemental
Monsieur Michel SUET Conseiller départemental	Madame Anouck CAMAIN Conseillère départementale

La commission consultative paritaire est présidée par l'autorité territoriale ; en cas d'absence ou d'empêchement la présidence sera assurée par Madame Joëlle JULIEN.

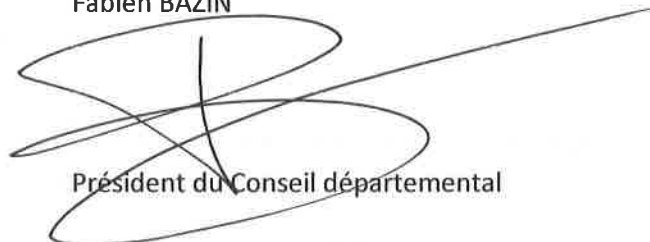
ARTICLE 2 - Les représentants du personnel pour la Commission Consultative Paritaire sont les suivants:

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Julien TORS	Mme Florence DELANNOY
Mme Cynthia CHOTARD-THUREAU	M. Arnaud BOURSILLON
M. Brice FLANDRE	Mme Angélique BONDON
Mme Fatiha BENMANSOUR	Mme Fatima TOUATI
Mme Delphine DUGUET	Mme Nezha MOURJANE

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le 23 janvier 2023

Fabien BAZIN



Président du Conseil départemental

Publié le 15/02/2023

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre